

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS1389

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE 16

I. – Compléter l’alinéa 46 par les mots :

« au niveau national et interprofessionnel ».

II. – Procéder à la même insertion à l’alinéa 47.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.